

LE HAVRE

PARIS **NORMANDIE**

VOILE
Charlie Dalin a dû réparer une voile en pleine course
PAGE 21



LIQUIDATION JUDICIAIRE DES CAFES LEGAL

Une fin « triste et brutale »

PAGES 4-5



PHOTO SUZELLE GAUBE

Jeudi 19 décembre 2024 N° 2850 1,70€



LE HAVRE
Nos cinq adresses végétariennes et véganes
PAGE 3



LE HAVRE
L'ex-DGS de la Ville à la tête du cabinet de Bayrou
PAGE 6



NORMANDIE
Jugé pour avoir tué de plus 200 coups de couteau
PAGE 10

LIQUIDATION DES CAFÉS LEGAL

Une annonce de l'arrêt d'activité "brutale"

Au lendemain de l'annonce de la liquidation judiciaire de l'emblématique entreprise havraise Cafés Legal le 17 décembre 2024, de rares salariés sont revenus sur le lieu de l'entreprise qu'ils ont fréquentée. Une annonce « brutale » et « triste ».

SUZELLE GAUBE

Julien est passé par là « par hasard ». Peut-être pas tant par hasard que ça, au lendemain de l'annonce de la liquidation judiciaire des Cafés Legal, entreprise havraise vieille de 170 ans, où il travaillait en tant que torréfacteur depuis douze ans. Mercredi 18 décembre 2024, vers midi, Julien s'arrête en voiture sur le parking qui longe l'entreprise, rue Saint-Just, dans le quartier de Bléville. Quartier où on sentait habituellement une odeur de café planer et qu'« on ne sent plus depuis plusieurs semaines », constate Thierry qui habite à deux pas. Ou encore Hamid, qui habite la Mare-Rouge mais qui a l'habitude de venir faire ses courses dans le secteur. En passant devant le site des Cafés Legal, il s'inquiète : « Ça fait peur. Comment vont-ils faire face ? Je me mets à leur place... Même si ça n'a rien à voir, je sais ce que c'est. J'ai travaillé chez Renault, j'ai eu un grave accident de voiture alors que je devais être em-

bauché en CDI... », raconte-t-il ému.

« ON AVAIT TOUS ESPOIR (...) ET TOUT S'EST ÉCROULÉ »

L'émotion gagne aussi petit à petit Julien, 49 ans, qui se livre sur sa situation et sur celle de ses collègues. L'information est tombée à 9 h 15, mardi 17 décembre 2024. « On s'était tous réunis à l'usine. C'était terrible, une angoisse. On avait tous espoir, on a travaillé jusqu'au bout et tout s'est écroulé d'un seul coup », raconte-t-il. « Le tribunal de commerce de Paris devait rendre son délibéré vers 8h30, mardi. On a attendu, on avait espoir » quand Michelle Liot, élue au CSE de l'entreprise, a reçu un message du directeur présent à l'audience à Paris.

« UNE ISSUE FATALE »

Et « le couperet est tombé », lâche Michelle Liot. La centaine de salariés présents ce matin-là était « très mal » : « Certains travaillaient chez Legal depuis leurs 18 ans, ils n'ont connu que ça. Avec trente,



L'entreprise Cafés Legal est installée rue Saint-Just, dans le quartier de Bléville au Havre

voire quarante ans de boîte », poursuit-elle. « Ça s'est passé vite fait. On a appris ça brutalement », raconte Julien, « très déçu » même

s'il « s'attendait à cette annonce » : « C'est dommage qu'il n'y ait pas eu de repenseur. »

Même état d'esprit pour Michelle

Liot. « C'est une issue fatale. On a tout essayé. On avait un repenseur [sur cinq au départ, NDLR] qu'on aurait pu accepter, mais les juges en ont décidé autrement. » Une décision qu'elle juge « sévère » et qu'elle « ne comprend pas trop ». « Ils ont jugé que le cours du café vert avait pris beaucoup d'ampleur. Ça a fait beaucoup de mal. D'ailleurs, ce n'est que de la spéculation boursière, il n'y a par exemple pas eu d'intempéries » qui peuvent expliquer ces augmentations, estime Michelle Liot. Le cours du café n'est pas la seule raison d'une telle chute : « Il y a eu un incendie, un plan de sauvegarde, un rachat par deux fois de l'entreprise... », énumère cette sa-

LE DÉPUTÉ JEAN-PAUL LECOQ RÉAGIT

Le député communiste de la 8^e circonscription de la Seine-Maritime, Jean-Paul Lecoq, a réagi à la liquidation judiciaire des Cafés Legal. « J'exprime mon émotion et ma solidarité avec ses 110 salariés qui perdent brutalement leur emploi, avec tous ceux qui ont travaillé et fait vivre cette usine emblématique du Havre au cours de toutes ces décennies, et aussi avec sa direction qui n'a pas ménagé ses efforts pour trouver une solution de redressement puis de reprise, estime-t-il. Nous avons été plusieurs à la soutenir ces dernières années comme la Région Normandie ou comme je l'ai fait à l'Assemblée nationale notamment lors de l'examen de la loi Egalim pour adapter cette loi à la filière du café de notre pays. Nous avons été entendus. Par contre, une fois encore le grand absent fut l'État et ses ministres et ministères (...) ».

173 ans de présence au Havre qui se terminent avec un goût amer

Les premiers grains de café vert sont débarqués en 1728 sur les quais du Havre depuis les Antilles. L'apogée du négoce, au tournant du XX^e siècle, voit négociants, importateurs, torréfacteurs et agents se mêler et se croiser devant les docks (actuellement Docks Vauban et Docks Café). Dedans s'entassent sur plusieurs mètres de haut les sacs de grains. Il est arrivé que 2 millions de sacs soient entreposés là ! Les odeurs de café n'ont jamais cessé d'embaumer les rues du Havre depuis près de 300 ans. Parmi les sociétés historiques de négoce et de torréfaction de la Porte océane, on trouve les Cafés Legal.

1851 : Alexandre Hugues crée la société Leporq

1875 : Ce sont 780 000 sacs de café qui transitent par Le Havre pour alimenter le marché français et européen.

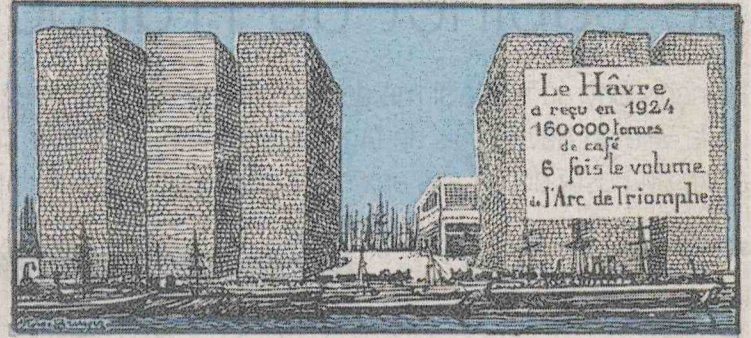
Années 1900 : Le rythme annuel d'importation de café au Havre est de 100 000 tonnes, soit 80 % des importations françaises.

1930 : La bourse internationale du Havre rivalise avec celle de New York ! Ce sont les transactions journalières du marché du Havre qui fixent les cours mondiaux des différentes variétés de cafés.

1964 : La société Garcette est autorisée à exploiter une installation de torréfaction de café au 5-11 rue Saint-Just au Havre. C'est le début de l'aventure de l'usine des Cafés Cigogne à la jonction des quartiers de Bléville, Dollemard et Grand-Hameau.

1980 : La société Leporq reprend le site de production. Elle ne s'appelle pas encore Legal mais elle appartient déjà à la famille Frydman. Au fil des années, cette dernière rachètera aussi le réseau français des boutiques Singer et Electrolux (Lux), le catalogue Europe Épargne, plusieurs magasins des Nouvelles Galeries, la marque de prêt-à-porter féminin Gérard Pasquier ou encore l'enseigne de mode pour enfants Jacadi. L'entreprise reprend l'usine des Cafés Cigogne mais conserve la marque, la plus populaire depuis l'après-guerre

Le plus grand PORT de Cafés du monde est Français



Édition de l'Animateur des Temps Nouveaux (LOUIS FOREST, Fondateur), Revue hebdomadaire illustrée. Spécimens gratuits sur demande : 131, Boulevard Saint-Michel, PARIS. Même adresse : Jeu de 15 cartes postales, 2 fr. 50 en timbres poste.

Dans la Revue hebdomadaire illustrée, dans les années 1920, le port du Havre met en avant ses importations de café DR

au Havre. « Tant qu'il y a de la clientèle, il faut la satisfaire », soulignent les dirigeants.

1985 : La marque « Le Goût » est déposée. Le nom est réservé jusqu'en mars 2025.

1996 : La société Leporq devient Legal SA.

2001 : Legal SA crée la société Legal le Goût SAS, filiale de Legal chargée de la torréfaction des cafés verts. Les deux entreprises sont intimement liées.

2005 : L'entreprise crée la marque 1851, qui fait référence à la création de l'entreprise au Havre.

2011 : Legal est le 3^e torréfacteur hexagonal et première marque à capitaux français. En effet, les deux premiers : Jacques Vabre et Maison du Café sont, comme leur nom ne l'indique pas, américains. Legal possède deux usines et elles sont toutes les deux au Havre. « Il y a un véritable avantage logistique et économique à être implanté au Havre », souligne, à l'époque, le directeur de Legal. Le torréfacteur importe alors chaque année, depuis le port du-Havre, 18 000 tonnes de cafés venus du monde entier. L'entreprise compte 160 salariés et affiche 60 millions d'euros de chiffres d'affaires. Elle exporte même vers la Chine depuis la fin des années 90.

2016 : Un incendie ravage l'usine et fragilise l'entreprise. Celle-ci avait déjà mis en place un plan de sauvegarde qui s'étendra sur une dizaine d'années.

2021 : Le chiffre d'affaires des Cafés Legal a chuté jusqu'à 38,1 M€.

2022 : Les Cafés Legal sont rachetés par l'homme d'affaires Michel Ohayon. L'entreprise intègre alors Hermione, People & Brands (HPB), la division distribution du fonds de Michel Ohayon (qui avait aussi racheté Camaïeu, Go Sport, Gap France, La Grande Récré, 26 magasins Galeries Lafayette en régions). Le chiffre d'affaires et de 52,6 M€ et son résultat d'exploitation de -6,22 M€.

2023 : L'entreprise a un nouvel actionnaire majoritaire : le fonds d'investissement FNB, spécialisé dans les PME de l'agroalimentaire. « FNB Private Equity devient actionnaire majoritaire au capital de l'entreprise aux côtés du Management ». Cette année-là, les Cafés Legal réalisent un chiffre d'affaires annuel d'environ 60 millions d'euros. Elle emploie 130 personnes dont 105 salariés sur le site industriel du Havre.

2024 : Le tribunal de commerce de Paris prononce la liquidation des Cafés Legal. C'est la fin d'une aventure havraise d'exception.

MARIE-ANGE MARAINE



lariée qui a vingt-trois ans d'ancienneté.

DES SOUTIENS DE TAILLE

Les juges ont dit « qu'il aurait fallu du cash », précise cette élue du CSE. Mais « on aurait quand même pu laisser sa chance au repreneur Fruits Saje. Moi, j'y croyais. Il y avait un projet qui tenait la route ». Et puis, « on avait quand même des fonds qui allaient être débloqués », notamment de la Région Normandie qui s'y était engagée à hauteur d'1 M€. « Le président de Région s'était déplacé, tout comme le maire du Havre, Edouard Philippe ». Deux personnalités sur lesquelles elle compte dans les semaines à venir, persuadée qu'ils ne les

« laisseront pas tomber ».

« LA BRUTALITÉ DE LA SITUATION »

En voyant son collègue devant le site désert, Kevin* avec ses vingt-cinq ans d'entreprise s'arrête également.

« J'ai du mal à accepter la brutalité de la situation. Hier, j'étais à l'intérieur du site, aujourd'hui je suis devant... On a rendu nos affaires hier [mardi, NDLR]. J'ai l'impression d'avoir oublié quelque chose... » Julien et Kevin* se quittent. « On ne sait jamais, on va peut-être être repris », imagine Julien, dont la compagne est également licenciée après quinze ans d'ancienneté.

*Prénom d'emprunt



L'usine de café embaumait les rues de Bléville au Havre Archives



Des trieuses de grains de café au Havre dans les années 1900 Archives municipales du Havre cote 71F1210